PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

CONSIGNES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES

Des précautions élémentaires de sécurité doivent toujours être prises lors de l'utilisation d'appareils électriques, notamment :

- **1.** Lisez toutes les instructions. L'utilisation inappropriée de l'appareil peut entraîner des blessures.
- 2. Union européenne uniquement : Cet appareil peut être utilisé par des personnes atteintes de déficiences physiques, sensorielles ou mentales, ou ayant une expérience et des connaissances insuffisantes, si ces personnes sont placées sous la surveillance d'une personne responsable ou ont reçu des instructions sur l'utilisation en toute sécurité de l'appareil et comprennent les dangers impliqués.
- 3. Union européenne uniquement : Cet appareil ne doit pas être utilisé par des enfants. Conservez l'appareil hors de portée des enfants. Le nettoyage et l'entretien par l'usager ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.
- **4.** Pour éviter tout risque d'électrocution, n'immergez pas le moulin à café à lame, l'adaptateur USB, le câble USB ou la batterie dans l'eau ou dans tout autre liquide.
- **5.** Mettez l'appareil hors tension (①) et retirez la batterie lorsqu'il n'est pas utilisé, avant de monter ou démonter des pièces, et avant de le nettoyer.
- 6. Évitez tout contact avec les pièces mobiles.
- 7. Ne faites pas fonctionner l'appareil avec une batterie ou un chargeur endommagé, après un dysfonctionnement, une chute ou un quelconque endommagement de l'appareil. Rapportez l'appareil au centre de service agréé le plus proche pour le faire examiner ou réparer, ou effectuer un réglage.
- **8.** Si la batterie est endommagée, elle doit être changée par le fabricant, le service après-vente agréé ou des personnes présentant des qualifications similaires pour éviter tout danger.
- **9.** L'utilisation d'accessoires/d'extensions non recommandés ou non vendus par KitchenAid peut causer un incendie, une électrocution ou des blessures corporelles.

- 10. Afin d'éviter tout risque de blessures graves ou d'endommagement du moulin à café à lame, gardez les mains et les ustensiles à distance de la lame en mouvement lorsque vous découpez des aliments. Vous pouvez utiliser une spatule uniquement si le moulin à café à lame n'est pas sous tension.
- **11.** La lame est tranchante. Soyez prudent lorsque vous videz le bol et lors du nettoyage.
- **12.** Assurez-vous que le couvercle est correctement verrouillé avant d'utiliser le moulin à café à lame.
- 13. Ne forcez pas le mécanisme de verrouillage du couvercle.
- 14. Reportez-vous à la section « Entretien et nettoyage » pour des instructions sur le nettoyage des surfaces en contact avec les aliments.
- **15.** Retirez la batterie de l'appareil avant d'effectuer des réglages, de changer d'accessoire ou de ranger l'appareil. Ces mesures de sécurité préventives réduisent le risque de démarrage accidentel de l'appareil.
- 16. Évitez tout démarrage involontaire. Assurez-vous que l'interrupteur est en position arrêt avant de brancher la batterie, de soulever l'appareil ou de le transporter. Tenir l'appareil avec le doigt placé sur l'interrupteur ou mettre l'appareil sous tension quand l'interrupteur est en position marche augmente le risque d'accident.
- 17. Rechargez uniquement l'appareil avec le chargeur spécifié par KitchenAid. Un chargeur qui convient à un type de batterie peut provoquer un incendie s'il est utilisé avec une autre batterie.
- 18. N'utilisez que des batteries KitchenAid de 12 V. L'utilisation d'autres batteries peut entraîner un risque de blessure et d'incendie.
- 19. Lorsque vous n'utilisez pas la batterie, tenez-la éloignée d'autres objets métalliques, tels que des trombones, des pièces de monnaie, des clés, des clous, des vis ou tout autre petit objet métallique. Ces objets peuvent créer une connexion d'une borne à une autre. Court-circuiter simultanément les bornes de la batterie ensemble peut causer des brûlures ou un incendie.

- 20. En cas de mauvaise utilisation, du liquide peut être éjecté de la batterie ; évitez tout contact avec celui-ci. En cas de contact accidentel, rincez à l'eau. Si le liquide est entré en contact avec les yeux, consultez également un médecin. Le liquide éjecté de la batterie peut provoquer des irritations ou des brûlures.
- **21.** N'utilisez pas une batterie ou un appareil endommagé ou modifié. Les batteries endommagées ou modifiées peuvent réagir de manière imprévisible et entraîner un incendie, une explosion ou des blessures.
- **22.** N'exposez pas une batterie ou un appareil à du feu ou à une température excessive. Une exposition au feu ou à une température supérieure à 129 °C peut provoquer une explosion.
- 23. Suivez toutes les instructions de chargement et ne chargez pas la batterie ou l'appareil en dehors de la plage de température spécifiée dans les instructions. Une charge incorrecte ou à des températures en dehors de la plage spécifiée peut endommager la batterie et augmenter le risque d'incendie.
- **24.** Ne réparez jamais une batterie endommagée. La réparation de la batterie ne doit être effectuée que par le fabricant ou des prestataires de services agréés.
- **25.** Laissez l'appareil refroidir totalement avant de mettre ou de retirer des pièces, et avant de le nettoyer.
- **26.** Vérifiez l'absence de corps étrangers dans la trémie avant de l'utiliser.
- **27.** N'utilisez pas le moulin à café à lame par temps de pluie ou dans un environnement humide. N'exposez pas l'appareil à la pluie. Rangez-le à l'intérieur.
- **28.** Ne placez pas l'appareil sur ou à proximité d'un brûleur électrique ou à gaz chaud, ou dans un four chauffé.
- **29.** N'utilisez pas l'appareil à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu.
- **30.** Ne modifiez pas et n'essayez pas de réparer l'appareil ou la batterie.
- **31.** N'utilisez pas le moulin à lame en continu pendant plus de 30 secondes.
- **32.** Retirez les batteries vides de l'appareil et mettez-les au rebut en toute sécurité.

- **33.** Si l'appareil reste inutilisé pendant une longue période, retirez la batterie.
- **34.** Si la batterie fuit, retirez-la de l'appareil et ne l'utilisez plus.
- **35.** Les batteries rechargeables doivent être retirées de l'appareil avant d'être chargées.
- **36. IMPORTANT :** utilisez l'appareil uniquement avec un adaptateur approuvé par le marché.
- **37.** Cet appareil est conçu pour un usage domestique et des utilisations similaires telles que les suivantes :
 - cuisines de magasins, bureaux et autres environnements de travail ;
 - fermes;
 - par des clients dans des hôtels, motels et autres environnements résidentiels;
 - lieux de type gîte touristique.

CONSERVEZ CES INSTRUCTIONS

Pour obtenir des informations plus détaillées, des instructions et des vidéos sur les produits, y compris des informations sur la garantie, rendez-vous sur www.kitchenaid.fr/conseils-produits ou www.KitchenAid.eu.

ALIMENTATION

Adaptateur USB:

Entrée: 100-240 V~, 50-60 Hz, 0,5 A.

Sortie USB: 5 V C.C., 2 A

Température ambiante recommandée pour la charge : 5-40 °C

Batterie externe (Lithium-ion): 5KRB12

Tension nominale : 10,8 V C.C. **Tension maximale :** 12 V C.C.

REMARQUE: si vous ne parvenez pas à insérer entièrement l'adaptateur USB dans la source d'alimentation, contactez un électricien qualifié. Ne modifiez jamais l'adaptateur USB.

REMARQUE: ne pas utiliser ou stocker les batteries ou les produits dans des endroits où la température est inférieure à 10 °C ou supérieure à 40 °C.

MISE AU REBUT DES PRODUITS FONCTIONNANT AVEC UNE BATTERIE LITHIUM-ION

Pour la mise au rebut de produits alimentés par une batterie, respectez les réglementations fédérales, nationales et locales. Contactez une agence de recyclage de votre région pour trouver des sites de recyclage.

PREMIÈRE UTILISATION

AVANT LA PREMIÈRE UTILISATION

- 1. Chargez complètement la batterie.
- 2. Nettoyez l'ensemble des pièces et accessoires (voir la section « Entretien et nettoyage »).
- 3. Retirez tous les emballages, le cas échéant.

REMARQUE : il se peut que de la poussière soit présente sur le produit. Cela est dû aux matériaux recyclés utilisés dans les emballages. Pour nettoyer le produit, utilisez une serviette douce.

CHARGEMENT DE LA BATTERIE

UTILISATION DU CÂBLE USB

- Branchez le câble USB à l'adaptateur. Branchez l'autre extrémité du câble USB à la batterie.
- 2. Branchez l'adaptateur USB à une source d'alimentation.

UTILISATION DU PRODUIT

FONCTIONNEMENT DU MOULIN À CAFÉ À LAME

REMARQUE : assurez-vous que la batterie est complètement chargée avant de l'utiliser.

Pour utiliser le moulin à café à lame :

- Assurez-vous que l'intérieur du couvercle supérieur est exempt de café moulu ou de résidus.
- 2. Placez le bol dans la base du moulin jusqu'à ce qu'il soit bien en place.
- Remplissez le bol de la quantité de grains souhaitée jusqu'à la ligne de remplissage maximum.
- 4. Placez le couvercle supérieur sur le bol et tournez-le dans le sens des aiguilles d'une montre (à droite) pour le verrouiller. Vous entendrez un clic lorsque le couvercle supérieur sera verrouillé.
 - **REMARQUE**: assurez-vous que le couvercle supérieur et le bol sont en place, sinon, le moulin à café ne fonctionnera pas.
- 5. Insérez la batterie dans le logement situé à l'arrière de l'appareil, en vous assurant qu'elle est bien alignée. Le voyant LED s'allume et affiche le niveau de charge de la batterie pendant cinq secondes, puis s'éteint.
- **6.** Appuyez sur le bouton pour démarrer. Pour une mouture optimale, n'appuyez pas sur le bouton supérieur. Continuez à moudre jusqu'à ce que tous les grains soient moulus à la consistance souhaitée.
- 7. Pour arrêter le processus, relâchez le bouton.
- 8. Attendez que la lame ait cessé de tourner et retirez le couvercle supérieur.
- 9. Retirez le bol du boîtier du moteur.
- Versez le café moulu. Il peut être nécessaire d'utiliser une spatule pour retirer le café moulu résiduel du bol.

REMARQUE: si le café moulu colle aux parois du bol, utilisez un ustensile pour le retirer du bol lorsque l'appareil est éteint et évitez que vos doigts n'entrent en contact avec la lame.

REMARQUE : la tasse du moulin à café n'est pas destinée à moudre des épices.

 Appuyez sur le bouton de déverrouillage de la batterie et maintenez-le enfoncé pour retirer la batterie.

ENTRETIEN ET NETTOYAGE

IMPORTANT: laissez l'appareil refroidir totalement avant de mettre ou de retirer des pièces, et avant de le nettoyer.

- 1. Retirez toujours la batterie du moulin à café avant de le nettoyer.
- 2. Retirez le bol et le couvercle supérieur. Lavez-les à l'eau chaude savonneuse, rincez-les et séchez-les. Le bol et le couvercle peuvent également être lavés au lave-vaisselle (panier supérieur uniquement). Après les avoir retirés du lave-vaisselle, laissez-les refroidir avant de les remonter.
- Essuyez le boîtier du moteur à l'aide d'un chiffon doux et humide.
 REMARQUE: n'utilisez pas de produits abrasifs. Ne plongez pas le boîtier du moteur dans l'eau.
- 4. Remontez votre moulin à café après l'avoir nettoyé.

TRAITEMENT DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

RECYCLAGE DE L'EMBALLAGE

L'emballage est recyclable et comporte le symbole \triangle . Les différentes parties de l'emballage doivent être éliminées de façon responsable et dans le respect le plus strict des normes relatives à l'élimination des déchets en vigueur dans le pays d'utilisation.

RECYCLAGE DU PRODUIT

- Cet appareil porte le symbole de recyclage conformément aux législations européenne et britannique concernant les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE, ou WEEE en anglais).
- Par une mise au rebut correcte de l'appareil, vous contribuerez à éviter tout préjudice à l'environnement et à la santé publique.
- Le symbole présent sur l'appareil ou dans la documentation qui l'accompagne indique que ce produit ne doit pas être traité comme un déchet ménager. Il doit par conséquent être remis à un centre de collecte des déchets chargé du recyclage des équipements électriques et électroniques.

Pour obtenir plus d'informations au sujet du traitement, de la récupération et du recyclage de cet appareil, adressez-vous au bureau compétent de votre commune, à la société de collecte des déchets ou directement à votre revendeur.



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

POUR L'UNION EUROPÉENNE

Cet appareil a été conçu, construit et distribué conformément aux exigences des directives de la Commission européenne en matière de sécurité : Directive 2014/35/UE relative au matériel électrique à basse tension ; Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique ; Directive 2009/125/CE relative à l'écoconception ; Directive RoHS 2011/65/UE et les modifications suivantes.

CONDITIONS DE GARANTIE KITCHENAID (« GARANTIE »)

pour la France - la Belgique - la Suisse - le Luxembourg

FRANCE:

KitchenAid Europa, Inc., Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, (« Garant ») accorde au client final, qui est un consommateur, une Garantie conformément aux conditions suivantes.

La Garantie s'applique en plus et ne limite pas ou n'affecte pas les droits statutaires de garantie du client final contre le vendeur du produit. Quelle que soit la présente garantie commerciale, le vendeur reste responsable des garanties légales en vertu de la loi française, y compris de la garantie légale contre les défauts cachés conformément aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil français, et l'application de la garantie légale de conformité conformément aux articles L.217-4 à L.217-12 du Code de la consommation français.

BELGIQUE:

KitchenAid Europa, Inc. BUIV, Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, TVA BE 0441.626.053 RPR Bruxelles (« Garant ») accorde au client final, qui est un consommateur, une garantie contractuelle (la « Garantie ») conformément aux conditions suivantes.

La Garantie s'applique en plus et ne limite pas ou n'affecte pas les droits statutaires de garantie du client final contre le vendeur du produit. En particulier, en tant que consommateur, vous bénéficiez légalement d'une garantie légale de conformité de 2 ans vis-à-vis du vendeur, telle qu'elle est définie dans la législation nationale régissant la vente de biens de consommation (articles 1649 bis à 1649 octies au Code civil belge), ainsi que de la garantie légale en cas de défauts cachés (articles 1641 à 1649 du Code civil belge).

LA SUISSE :

KitchenAid Europa, Inc., Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, (« Garant ») accorde au client final, qui est un consommateur, une Garantie conformément aux conditions suivantes.

La Garantie s'applique en plus et ne limite pas ou n'affecte pas les droits statutaires de garantie du client final contre le vendeur du produit, qui pourraient dans certains cas être plus larges que les droits offerts dans le présent document.

LE GRAND DUCHÉ DU LUXEMBOURG:

KitchenAid Europa, Inc., Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, (« Garant ») accorde au client final, qui est un consommateur, une Garantie conformément aux conditions suivantes.

La Garantie s'applique en plus et ne limite pas ou n'affecte pas les droits statutaires de garantie du client final contre le vendeur du produit

1. PORTÉE ET CONDITIONS DE LA GARANTIE

- a) Le Garant accorde la Garantie pour les produits mentionnés à la Section 1.b) qu'un consommateur a achetés auprès d'un vendeur ou d'une société du groupe KitchenAid dans les pays de l'Espace économique européen, la Moldavie, le Monténégro, la Russie, la Suisse ou la Turquie.
- b) Pour le Luxembourg uniquement:

La garantie s'applique uniquement lorsque le produit pour lequel les services sont demandés conformément à la garantie se trouve dans l'un des pays énumérés à la Section 1.a) ci-dessus

c) La période de Garantie dépend du produit acheté et est la suivante :

Un an de garantie complète à compter de la date d'achat.

- d) La période de Garantie commence à la date d'achat, c'est-à-dire la date à laquelle un consommateur a acheté le produit auprès d'un détaillant ou d'une société du groupe KitchenAid.
- e) La Garantie couvre la nature sans défaut du produit.
- f) Le Garant fournit au consommateur les services suivants dans le cadre de la présente Garantie, au choix du Garant, en cas de défaut pendant la période de Garantie :
 - Réparation du produit ou de la pièce défectueuse, ou
 - Remplacement du produit ou de la pièce défectueuse. Si un produit n'est plus disponible, le Garant a le droit d'échanger le produit contre un produit de valeur égale ou supérieure.

g) Si le consommateur souhaite faire une réclamation en vertu de la Garantie, il doit contacter directement les centres de service KitchenAid ou le Garant du pays auprès de KitchenAid Europa, Inc. Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Beloidue:

Adresse e-mail FRANCE : <u>CONSUMERCARE.FR@kitchenaid.eu</u>
Adresse e-mail BELGIQUE : CONSUMERCARE.BE@kitchenaid.eu

Numéro de téléphone : 00 800 381 040 26

Pour la SUISSE :

Novissa AG

Schulstrasse 1a CH-2572 Sutz

Numéro de téléphone: +41 32 475 10 10 Adresse e-mail: <u>info@novissa.ch</u>

Novissa Service Center VEBO Genossenschaft

CH-4528 Zuchwil

Numéro de téléphone: 032 686 58 50 Adresse e-Mail: service@novissa.ch

Pour le LUXEMBOURG:

Si le consommateur souhaite faire une réclamation en vertu de la Garantie, il doit contacter les centres de service KitchenAid spécifiques au pays à l'adresse;

GROUP LOUISIANA S.A.

5 Rue du Château d'Eau L-3364 LEUDELANGE

Numéro de téléphone: +352 37 20 44 504 Adresse e-mail: myriam.grof@grlou.com

- h) Les frais de réparation, y compris les pièces de rechange, et les frais d'affranchissement pour la livraison d'un produit ou d'une pièce de produit sans défaut sont à la charge du Garant. Le Garant doit également prendre en charge les frais d'affranchissement pour le retour du produit défectueux ou de la pièce du produit si le Garant ou le service après-vente de KitchenAid spécifique au pays a demandé le retour du produit défectueux ou de la pièce du produit. Toutefois, le consommateur doit prendre en charge les coûts de l'emballage approprié pour le retour du produit défectueux ou de la pièce défectueux ou de la pièce de produit défectueux ou de la pièce défectueux et le la pièce de produit défectueux ou de la pièce défectueux et le la pièce de l'emballage approprié pour le retour du produit défectueux ou de la pièce défectueux et le la pièce de la pièce de l'emballage approprié pour le retour du produit défectueux ou de la pièce défectueux et le la pièce de l'emballage approprié pour le retour du produit défectueux ou de la pièce de l'emballage approprié pour le retour du produit de l'emballage approprié pour le retour du produit de la pièce du produit de la produit de la pièce du produit de
- i) Pour pouvoir faire une réclamation au titre de la Garantie, le client doit présenter le reçu ou la facture de l'achat du produit.
- j) Pour la FRANCE uniquement : La Garantie est fournie gratuitement aux clients.

2. LIMITATIONS DE LA GARANTIE

- a) La Garantie s'applique uniquement aux produits utilisés à des fins privées et non à des fins professionnelles ou commerciales.
- b) La Garantie ne s'applique pas en cas d'usure normale, d'utilisation inappropriée ou abusive, de non-respect des instructions d'utilisation, d'utilisation du produit à une tension électrique incorrecte, d'installation et de fonctionnement en violation des réglementations électriques applicables et d'utilisation de la force (coups, par exemple).
- c) La Garantie ne s'applique pas si le produit a été modifié ou converti, par exemple, les conversions de produits 120 V en produits 220-240 V.
- d) Pour la Belgique, le Luxembourg et la Suisse : La fourniture de services de Garantie ne prolonge pas la période de Garantie et n'amorce pas le début d'une nouvelle période de Garantie. La période de Garantie pour les pièces de rechange installées se termine par la période de Garantie pour l'ensemble du produit.

Pour la France uniquement :

La fourniture de services de Garantie ne prolonge pas la période de Garantie et n'amorce pas le début d'une nouvelle période de Garantie. La période de Garantie pour l'es pièces de rechange installées se termine par la période de Garantie pour l'ensemble du produit. Une telle disposition ne s'applique pas lorsqu'une réparation couverte par la Garantie entraînera une période d'immobilisation du produit d'au moins sept jours. Dans ce cas, la période d'immobilisation doit être ajoutée à la durée restante de la Garantie, à compter de la date de la demande d'intervention du consommateur ou de la date à laquelle les produits en question sont mis à disposition pour réparation, si cette disponibilité est faite après la date de la demande d'intervention.

Après l'expiration de la période de Garantie ou pour les produits pour lesquels la Garantie ne s'applique pas, les centres de service après-vente de KitchenAid sont toujours à la disposition du client final pour des questions et des renseignements. De plus amples informations sont également disponibles sur notre site Web:

www.kitchenaid.fr (France) - www.kitchenaid.eu - www.grouplouisiana.com (Luxembourg) - www.kitchenaid.ch (Suisse)

3. POUR LA FRANCE UNIQUEMENT:

Lorsqu'il agit pour des raisons de garantie légale de conformité, le consommateur :

- bénéficie d'une période de deux ans à compter de la livraison du produit dans lequel agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du produit, sous réserve des conditions relatives aux coûts prévus par l'article L. 217-9 du Code de la consommation français;
- est exonéré d'avoir à prouver le manque de conformité du produit pendant les deux années suivant sa livraison (et pendant six mois après la livraison du produit, pour les marchandises d'occasion).

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement offerte.

Indépendamment de cette garantie commerciale, le consommateur peut décider d'appliquer la garantie légale pour les défauts cachés au sens de l'article 1641 du Code civil français. Dans ce cas, le consommateur peut choisir entre l'annulation de la vente ou une réduction du prix de vente, conformément à l'article 1644 du Code civil français.

Article L. 217-4 du Code de la consommation français

Le vendeur doit livrer un produit conforme au contrat et est tenu responsable du manque de conformité existant au moment de la livraison. Le vendeur est également tenu responsable du manque de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque cette installation est la responsabilité du vendeur en vertu du contrat ou a été effectuée sous la supervision du vendeur.

Article L. 217-5 du Code de la consommation français

Le produit est réputé conforme au contrat :

- 1. S'il est adapté à l'utilisation généralement attendue d'un produit similaire et, le cas échéant :
 - il correspond à la description donnée par le vendeur et a les qualités que ce vendeur a présentées à l'acheteur au moyen d'un échantillon ou d'un modèle ; et
 - s'il présente les qualités auxquelles un acheteur peut légitimement s'attendre compte tenu des déclarations publiques faites par le vendeur, le fabricant ou son représentant, en particulier dans la publicité ou l'étiquetage; ou
- s'il présente les caractéristiques convenues d'un commun accord par les parties ou s'il est adapté à toute utilisation spéciale prévue par l'acheteur, qui est connue du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L. 217-12 du Code de la consommation français

L'action résultant du manque de conformité expire deux ans après la livraison des marchandises.

Article L. 217-16 du Code de la consommation français

Pendant la période d'effet de la garantie commerciale offerte à un acheteur au moment de l'acquisition ou de la réparation d'un bien tangible, si l'acheteur exige du vendeur une réparation couverte par la garantie, toute période de sept jours ou plus pendant laquelle les marchandises sont hors service pour réparation est ajoutée à la durée restante de la garantie. Cette période s'étend à partir de la demande d'intervention faite par l'acheteur ou à partir de la date à laquelle ledit produit est mis à disposition pour réparation, si cette date est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 du Code civil français

Le vendeur garantit le produit vendu pour les défauts cachés qui le rendent inapte à son usage prévu, ou qui diminuent cette utilisation dans la mesure où l'acheteur ne l'aurait pas acheté, ou n'aurait accepté de l'acheter que pour un prix moindre, s'il avait été au courant de tels défauts.

Article 1648 § 1 du Code civil français

L'action résultant de défauts cachés doit être déposée dans les deux ans suivant la découverte du défaut.

ENREGISTREMENT DU PRODUIT

Enregistrez votre nouvel appareil KitchenAid dès maintenant : http://www.kitchenaid.eu/register